



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023 A 18H

L’an deux mille vingt-trois et le jeudi 21 décembre à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

Présents : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard – JEAN Alexandra - CARMINATI Antoinette – BOINEAU Sandrine – BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric - PIRE Sébastien

Procurations : BLANCHARD Patrick donne procuration à CLEMENTE Cédric, JOSSIN Angélique donne procuration à CARMINATI Antoinette, GALHAC Christian donne procuration à LAVINA Bernard, AYME Stéphane donne procuration à VAUTRIN Éric, RUBIS Quentin donne procuration à JEAN Alexandra et FIGUEIREDO donne procuration à BOINEAU Sandrine.

Absente : DUROU Marion

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

M le Maire propose aux membres présents de supprimer deux questions à l’ordre du jour :

- Délibération portant bilan de la concertation publique pour l’identification de zones d’accélération pour l’implantation d’installations terrestres de production d’énergies renouvelables (EnR) ainsi que de leurs ouvrages connexes
- Délibération portant identification de ZAENR

A l’unanimité, les membres présents acceptent la suppression de ces questions.

QUESTION 1

Rapporteur : M le Maire

Approbation du procès-verbal et des délibérations du Conseil Municipal du mardi 28 novembre 2023.

Pas d’intervention.

Unanimité

QUESTION 2

Rapporteur : M le Maire

Délibération portant sur une demande d’inscription au programme d’Investissement du SMEG pour l’affaire 22-163-TEP-EEE

Interventions : LAVINA Bernard, JEAN Alexandra, BROUARD Aurélie et VAUTRIN Eric.

Unanimité

QUESTION 3

Rapporteur : M le Maire

Délibération portant sur la présentation du bilan d’activité 2022 du syndicat pour l’aménagement du lycée JEAN VILAR

Interventions : LAVINA Bernard, BOINEAU Sandrine, BROUARD Aurélie et PIRE Sébastien.

Unanimité

MAIRIE DE *Lirac*

1 Place de la Mairie
(Robert MORINO)
30126 LIRAC

Mairie
04.66.50.01.54
Mairie annexe
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr
www.lirac.fr

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2023

2/2

La séance est levée à 19H15

La Secrétaire
Sandrine BOINEAU



Le Maire
Cédric CLEMENTE





DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	8 + 6 procurations

Date de la convocation
15/12/2023

Date d'affichage
15/12/2023

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22.12.2023

ID : 030-213001498-20231221-DEL_68_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 68-2023

Nature de l'acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi 21 décembre à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

Présents : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard – JEAN Alexandra - CARMINATI Antoinette – BOINEAU Sandrine – BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric - PIRE Sébastien

Procurations : BLANCHARD Patrick donne procuration à CLEMENTE Cédric, JOSSIN Angélique donne procuration à CARMINATI Antoinette, GALHAC Christian donne procuration à LAVINA Bernard, AYME Stéphane donne procuration à VAUTRIN Éric, RUBIS Quentin donne procuration à JEAN Alexandra et FIGUEIREDO donne procuration à BOINEAU Sandrine.

Absente : DUROU Marion

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

OBJET : Délibération portant sur une demande d'inscription au programme d'investissement du SMEG pour l'affaire 22-163-TEP-EEE.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Travaux d'Eclairage Public

Ce projet s'élève à 50 000,00 € HT soit 60 000,00 € TTC.

Définition sommaire du projet :

La commune porte le projet d'amélioration de son parc d'éclairage public, en termes de qualité d'éclairage pour réduire les nuisances lumineuses envers la faune et la flore, et limiter les dépenses énergétiques.

Ce dossier avant-projet est élaboré sur la base de données du gestionnaire de l'éclairage public de la commune.

Les luminaires mis en place auront une température de couleur inférieure ou égale à 2 700, et un ULOR inférieur à 1.

Cette opération concerne le comptage AC- FONTBESSE.

L'armoire de commande sera rénovée par la mise en place d'un coffret commande en dessous la partie comptage pour que les deux dernières parties soient séparées. Une mise à la terre sera également réalisée sur cette armoire.

Le nombre de points lumineux est de 65 avec une puissance moyenne par foyer de 112,46 W soit une consommation totale annuelle de 12 815 kWh avec dix mois de facture et deux extrapolations pour novembre et décembre car depuis janvier 2023 l'éclairage est coupé 6 heures par nuit.

Les travaux projetés consistent à remplacer les 65 luminaires énergivores par des sources led et l'éclairage sera abaissé de 60% durant 8 heures par nuits. La puissance moyenne par foyer sera de 10,78 w et la consommation annuelle estimée sera réduite à 2 872 kWh, soit une économie de 9 943 kWh.

Suivant le DQE ci-après, le montant prévisionnel de la dépense s'élève à 50 000 euros Hors Taxes, soit 60 000 €uros Toutes Taxes Comprises.

Mairie de *Lirac*
1 Place de la Mairie
(Robert MORINO)
30126 LIRAC

Mairie
04.66.50.01.54
Mairie annexe
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr
www.lirac.fr

Délibération n°68/2023

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°68-2023**

**Séance du
21 décembre 2023**

2/3

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22.12.2023
ID : 030-213001498-20231221-DEL_68_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée :

- Approuve le projet dont le montant s'élève à 50 000,00 € HT soit 60 000,00 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
- S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 15 000,00 €.
Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
- Versera, sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
- Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge tous les frais d'études dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

Ainsi fait les jours, mois, ans susdits.

Monsieur le Maire,
Cédric CLEMENTE



MAIRIE DE *Lirac*
1 Place de la Mairie
(Robert MORINO)
30126 LIRAC

Mairie
04.66.50.01.54
Mairie annexe
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr
www.lirac.fr

Délibération n°68/2023



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22.12.2023
ID : 030-213001498-20231221-DEL_69_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 69-2023

Nature de l'acte : 5.7 Intercommunalité

Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi 21 décembre à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

Présents : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard – JEAN Alexandra - CARMINATI Antoinette – BOINEAU Sandrine – BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric - PIRE Sébastien

Procurations : BLANCHARD Patrick donne procuration à CLEMENTE Cédric, JOSSIN Angélique donne procuration à CARMINATI Antoinette, GALHAC Christian donne procuration à LAVINA Bernard, AYME Stéphane donne procuration à VAUTRIN Éric, RUBIS Quentin donne procuration à JEAN Alexandra et FIGUEIREDO donne procuration à BOINEAU Sandrine.

Absente : DUROU Marion

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	8 + 6 procurations

Date de la convocation
15/12/2023

Date d'affichage
15/12/2023

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication

OBJET : Délibération portant sur la présentation du bilan d'activité 2022 du syndicat pour l'aménagement du lycée JEAN VILAR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'activités de l'année 2022 établi par le syndicat intercommunal pour l'aménagement du lycée Jean VILAR,

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités de l'année 2022, annexé, établi par le syndicat intercommunal pour l'aménagement du lycée.

Ainsi fait les jours, mois, ans susdits.

Monsieur le Maire
Cédric CLEMENTE

MAIRIE DE

Lirac

1 Place de la Mairie
(Robert MORINO)
30126 LIRAC

Mairie
04.66.50.01.54
Mairie annexe
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr
www.lirac.fr

Délibération n°69/2023

BILAN D'ACTIVITE 2022

Syndicat pour l'aménagement du lycée Jean VILAR

I° HISTORIQUE

A – COMPOSITION

Communes participantes :

- **ARAMON : 2 représentants**
- **DOMAZAN : 1 représentant**
- **ESTEZARGUES : 1 représentant**
- **LES ANGLÉS : 3 représentants**
- **LIRAC : 1 représentant**
- **MONFAUCON : 1 représentant**
- **PUJAUT : 2 représentants**
- **ROCHEFORT : 3 représentants**
- **ROQUEMAURE : 2 représentants**
- **SAINTE LAURENT DES ARBRES : 1 représentant**
- **SAUVETERRE : 2 représentants**
- **SAZE : 1 représentant**
- **TAVEL : 1 représentant**
- **THEZIERS : 1 représentant**
- **VILLENEUVE : 4 représentants**

Présentation de la commune :

Titulaires :

Alain SANCIAUME, Jacques PASTOUREL, François ZANIRATTO, Evelyne CLAPOT

Date de création du syndicat : 23 mars 2004

B- OBJET DU SYNDICAT

Le syndicat intercommunal du lycée a pour objet :

- La mise à disposition auprès de la Région d'un terrain viabilisé nécessaire à la construction du lycée
- La création et l'aménagement des aires de stationnement et des voiries
- La construction, la gestion et l'entretien du gymnase

2° RAPPORT D'ACTIVITES 2022

A- BILAN FINANCIER

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22.12.2023

ID : 030-213001498-20231221-DEL_69_2023-DE

BP 2023 SYNDICAT DU LYCEE					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	BP 2023	REALISE 2023		BP 2023	REALISE 2023
Charges à caractère général	55 000,00	46 808,36	Participations	26 000,00	26 000,00
eau	5 500,00	3 403,38	réserve	26 373,53	56 373,53
électricité	17 000,00	8 114,93	les autres	20 000,00	20 000,00
gaz	5 500,00	7 503,02	pajet	24 001,78	24 001,78
salaires	-	-	schémaf	46 001,84	46 001,84
fournitures d'entretien	500,00	1 055,12	sala	11 319,10	11 319,10
fournitures de petit équipement	2 000,00	801,18	entretien	13 002,41	13 002,41
fournitures administratives	150,00	-	domestiq	4 000,00	4 000,00
autres matières et fournitures	500,00	-	autresq	3 004,67	3 004,67
entretien de terrain	4 500,00	4 146,80	autresq	9 321,81	9 321,81
entretien de bâtiments	12 500,00	10 000,00	Trésors	4 436,85	4 436,85
entretien de voirie	-	-	Taux	7 546,06	7 546,06
entretien autres biens immobiliers	1 500,00	2 222,82	Région	22 416,25	22 416,25
primes d'assurance	2 200,00	2 200,00	Montfaucon	7 324,12	7 324,12
Assurance	200,00	-	Saint Laurent	16 045,73	16 045,73
autres frais	-	-	Linac	3 773,03	3 773,03
indemnités compensat	-	-			
annonces et insertions	-	-			
frais d'affranchissement	150,00	-			
frais de télécommunication	500,00	136,32	Autres participations	22 000,00	20 729,77
			réserve (25 00% du fonctionnement)	14 230,50	12 116,77
Charges de personnel	19 200,00	9 838,13	Région Occitane	6 600,00	6 613,00
Indemnités agents	5 200,00	9 118,33			
Cotisations URSSAF	1 000,00	720,00	Autres produits de gestion courante	-	468,08
			Produits divers de gestion courante	-	468,08
Participations et subventions	18 000,00	47 724,58	Produits financiers	-	-
CDG + PAS	500,00	373,46	Autres produits financiers	-	-
Remboursement salaires gardien	12 200,00	14 732,92			
Remboursement prestations assurées en régie	4 300,00	2 720,00	Produits exceptionnels	-	-
			Autres produits exceptionnels de gestion	-	-
Charges financières	59 068,23	54 774,38			
88117 - Int. Fédérale à échéance	50 048,11	50 581,26			
88112 - IC&E	1 700,00	1 700,00			
Charges exceptionnelles	-	-			
873 - 70es annuités (sur ententes antérieures)	-	-			
Sous total	147 268,23	128 136,26	Sous total	217 830,00	204 116,88
chap 042	3 000,00	3 000,00			
Amortissements	3 000,00	3 000,00			
Virement	371 043,26	-	Excédent de fonctionnement reporté	12 407,83	13 437,83
TOTAL	482 311,49	482 144,56	TOTAL	482 311,49	420 557,39

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	BP 2023	REALISE 2023		BP 2023	REALISE 2023
Etat capital emprunt	126 761,48	126 761,48	subfinancement	276 943,25	-
Voiture	-	-	arrts	3 000,55	3 000,55
Gymnase	30 000,00	43 254,50	FC TVA	1 750,00	1 751,36
Acquisitions	15 000,00	2 587,35	Réserves	147 000,00	147 000,00
Régistre	294 000,00	-	Subvention Région	3 000,00	-
			Excédent d'investissement reporté	24 948,22	24 948,22
TOTAL	485 761,48	482 603,33	TOTAL	485 651,42	300 700,13

Le bilan de l'année 2022 permet de dégager les états suivants :

- Excédent de fonctionnement : 288 412,59 €
- Excédent d'investissement : 30 085,62 €

Soit un résultat global de clôture de : 31 8498,21 €

En matière de recette de fonctionnement, la prévision a été respectée.

L'exécution budgétaire 2023 s'est déroulée conformément aux prévisions budgétaires annoncées au budget prévisionnel.

Toutefois, 2023 a été une année charnière pour le budget du syndicat intercommunal, puisque en milieu d'année, le budget du syndicat a commencé à supporter la reprise d'une échéance d'emprunt jusqu'alors mise en suspend par un remboursement anticipé. Cette nouvelle échéance impacte notre budget de 20 000 € en 2023 et de 40 000 € sur les 7 années suivantes.

Toutefois la bonne gestion de notre installation et la prudence budgétaire que nous avons toujours eue nous a permis d'aborder cette échéance avec sérénité, puisque nous pourrions bénéficier de nos réserves de recettes de fonctionnement pour minimiser l'impact sur les cotisations des communes. Néanmoins, il est à noter qu'une légère augmentation a été opérée sur le budget 2023 et perdurera sur les prochains exercices pour maintenir notre équilibre financier.

En matière d'investissement, les réalisations suivantes ont été effectuées :

Achat de Matériel :

- Alarme + raccordement Vigipirate
- Cercle de basket
- Migration du logiciel d'accès
- Pompe vide cave
- Tatamis
- Protections murales

Travaux réalisés :

- Réparation Toiture
- Changement éclairage led basse consommation

B – BILAN D'ACTIVITE

L'activité du syndicat consiste essentiellement à prendre en compte les charges inhérentes à la gestion quotidienne du gymnase.

Comme l'atteste les tableaux de fréquentations de salles ci-joints au présent rapport, nous avons retrouvé après la crise sanitaire les niveaux d'utilisation avant COVID puisque nos installations sont fréquentées par les lycéens et les associations.

Il est à noter que le syndicat d'aménagement du lycée Jean Vilar n'a à sa charge exclusive que la gestion du gymnase principal, les 2 salles annexes, salle de danse et Dojo, restent de compétence communale.

C- PERSPECTIVES

Concernant la gestion de la crise énergétique : Il a été procédé à un audit technique de notre installation, afin que des travaux d'ajustement et des mesures de fonctionnement soient mis en place en 1^{er} janvier 2023.

Ces travaux ont porté sur l'éclairage, et notamment l'automatisation sous radar de la coursive extérieure, le remplacement de l'éclairage en Led et des mesures d'abaissement de température des chauffages à 16 ° ainsi que l'abaissement de la température des chauffe-eau.

Ces mesures nous ont permis de contenir notre consommation de gaz et d'électricité dans les mêmes proportions financières qu'en 2021.

Dans une seconde phase, le syndicat intercommunal et la commune, pour ce qui est de la salle de danse et le DOJO, vont lancer en 2024, une étude pour la réalisation d'une installation photovoltaïque, qui permettra l'autoconsommation de l'énergie produite sur le bâtiment.

Nous avons pour ce faire inscrit cette démarche dans le programme ACTEE, coordonné par le Grand Avignon, et envisageons de déposer, si une solution technique émerge, une demande de subvention au titre de la DSIL.

Annexe I : Récapitulatif utilisation de l'établissement

Le gymnase est un établissement en gestion intercommunale. Il est co-financé par les quinze communes enregistrées au "syndicat intercommunal pour l'aménagement du lycée". A ce titre, il est mis à la disposition exclusive des lycéens (1200 élèves) durant le temps scolaire.

Entre 17h et 23h, du lundi au vendredi, il est utilisé par trois associations

- Badminton (Gard Rhodanien 257 adh - 6 équipes inscrites en compétition s'entraînent à VLA)
- Volley (Villeneuve 80 adh - 6 équipes dont 5 inscrites en compétition)
- Basket (Les Angles 232 adh - 15 équipes dont 13 inscrites en compétition)

Le samedi et le dimanche il est réservé aux compétitions fédérales ou aux manifestations sportives ponctuelles (tournois, stages...)

Lors de sa mise en service, la répartition des créneaux (après 17h et week-end) a été pensée afin de garantir l'égalité de traitement des demandes identifiées comme légitimes en raison de l'origine géographique des associations. Cette doctrine est toujours en vigueur actuellement.

L'année scolaire est divisée en 4 périodes "EPS" de 8 à 10 semaines chacune. A chaque période correspond un planning d'occupation des installations différent qui dépend du choix des activités qui seront enseignées (sports de raquettes, sports en plein air, sports de combat, sports collectifs, activités d'expression...)

Grâce au rideau amovible, le gymnase peut être partagé en deux zones totalement indépendantes l'une de l'autre (2/3 = grand côté - 1/3 = petit côté). Il est possible alors de l'utiliser simultanément à deux classes ou à deux associations distinctes.

ASSOCIATIONS (avec une moyenne de 20 adhérents par groupe) :

- Lundi : Basket 1h30 + 1h30 = 3h
Badminton 3h
Total 6h soit 120 adhérents
- Mardi : Badminton 5h
Total 5h soit 100 adhérents
- Mercredi : Basket 2h + 1h30 = 3h30
Volley 3h
Total 6h30 soit 120 adhérents
- Jeudi : Basket 3h
Total 3h soit 60 adhérents
- Vendredi : Volley 5h
Total 100 adhérents
- Samedi et dimanche : fréquentation variable en fonction des compétitions et des demandes ponctuelles.

TOTAL GENERAL LYCEE + ASSOCIATIONS : 540 + 500 = 1040 utilisateurs pour 60h30 d'occupation hebdo

Annexe 2 : Détail utilisation du gymnase par le Lycée**Utilisation du Gymnase Jean ALESI.
Année Scolaire : 2021 / 2022**

Période 1 : 06 / 09 → 10 / 09

Secondes : 8 créneaux de 2 h = 16 h

Premières : -----

Terminales : -----

Période 2 : 13 / 09 → 22 / 10: 6 semaines

Secondes : 8 créneaux de 2 h = 16 h

Premières : 4 créneaux de 2 h = 8 h

Terminales : 4 créneaux de 2 h = 8 h

Période 3 : 08 / 11 → 12 / 11

Secondes : 6 créneaux de 2 h = 12 h

Premières : 2 créneaux de 2 h = 4 h

Terminales : 4 créneaux de 2 h = 8 h

Période 4 : 15 / 11 → 19 / 11:

Secondes : 8 créneaux de 2 h = 16 h

Premières : 4 créneaux de 2 h = 8 h

Terminales : 3 créneaux de 2 h = 6 h

Période 5 : 22 / 11 → 21 / 01: 7 semaines

Secondes : 8 créneaux de 2 h = 16 h

Premières : 4 créneaux de 2 h = 8 h

Terminales : 4 créneaux de 2 h = 8 h

Période 6 : 24 / 01 → 28 / 01:

Secondes : 8 créneaux de 2 h = 16 h

Premières : 4 créneaux de 2 h = 8 h

Terminales : 2 créneaux de 2 h = 4 h

Période 7 : 31 / 01 → 15 / 04 : 9 semaines

Secondes : 6 créneaux de 2 h = 12 h

Premières : 4 créneaux de 2 h = 8 h

Terminales : 2 créneaux de 2 h = 4 h

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	TOTAL
2ndes	16 h	96 h	12 h	16 h	112 h	16 h	108 h	376 h
1ères	--	48 h	4 h	8 h	56 h	8 h	72 h	196 h
Tles	--	48 h	8 h	6 h	56 h	4 h	36 h	158 h
TOTAL	16 h	192 h	24 h	30 h	224 h	28 h	216 h	730 h

Soit un total de 783 heures à 11 € arrêtés, à la somme de huit mille trente euros (8030 €) pour l'année 2021 / 2022.

Pour le lycée,
Sébastien SOUPE
ProviseurPour le syndicat,
Alain SANCIAUME
Président